



LA LETTRE DE LA MICHODIÈRE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année

N°691

Hebdomadaire

Le 16 janvier 2009 N° 002-09

2008 : Le piège de 2007 osera-t-il de nouveau fonctionner ?

Il y a un an, nous dénoncions dans ces mêmes colonnes l'attitude des organismes nationaux, mettant en évidence un taux d'exécution des frais de personnels dans les organismes particulièrement faible et ce, quelle que soit la branche.

L'heure va venir de voir présenter dans les organismes les résultats budgétaires.

Le Snfocos appelle l'ensemble de ses représentants tant dans les Comités d'Entreprise que dans les Conseils d'Administration à dénoncer les taux d'exécution budgétaire en matière de frais de personnel qui seraient inférieurs à 99,5 %.

Dans ce même contexte, j'interviens près de Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de notre Confédération, (cf page suivante) aux fins de solliciter de sa part le même mandat confédéral à destination des administrateurs et conseillers FO siégeant dans les organismes et notamment dans les organismes nationaux.

A l'heure où la politique salariale de notre employeur révèle toutes ses lacunes, toutes ses injustices et le total mépris à l'égard de l'encadrement, nous devons dénoncer la non consommation de crédits relative aux frais de personnel pour 2008.

Il appartiendra aux secrétaires départementaux ou secrétaires d'organismes de faire remonter ces informations au Siège du Snfocos.

Amitiés à tous.

Le Secrétaire Général
Alain POULET

Salaires

Une nouvelle rencontre a eu lieu au Siège du Snfocos le 15 janvier 2008.

Les organisations syndicales SNFOCOS, CFE/CGC et SNADEOS/CFTC se sont réunies au Siège du Snfocos les 7 et 15 janvier et ont fait le constat commun que les propositions de l'employeur en matière de politique de rémunération ne répondaient pas aux attentes des personnels et en particulier de l'encadrement.

Sur la base de ce constat, elles ont envisagé les moyens d'action à mettre en œuvre pour répondre à la provocation du Comex, à savoir la convocation d'assemblées générales de cadres dans les organismes le 29 janvier 2009 (journée de mobilisation à l'initiative des Confédérations syndicales) avec constitution de délégations auprès des directions d'organismes locaux afin d'exiger l'ouverture immédiate de négociations salariales pour tous les agents et principalement les personnels d'encadrement qui ont été exclus du protocole d'accord.

Par ailleurs, l'intersyndicale a décidé de se réunir régulièrement afin de suivre l'évolution des négociations sur la classification.

Vous trouverez en annexe de la Lettre de la Michodière l'appel commun.

Sommaire : Page 1 : Excédents budgétaires 2008 – Salaires, intersyndicale 15.01.2008 Page 2 : Courrier JC Mailly Excédents de gestion 2008 – Agenda Page 3 : Excédents de gestion 2007 C.E.S. – Avenant modifiant la participation aux titres restaurant Pages 4 et 5 : Journée du 29.01

Le 9 janvier 2009

Mon Cher Jean-Claude,

Permetts moi tout d'abord au nom du Snfocos, de t'adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année pour toi-même, les tiens, mais aussi pour l'ensemble de notre organisation.

Je tenais par ailleurs à attirer ton attention sur ce qui me paraît être une nécessité, à savoir mandater les conseillers et administrateurs FO siégeant dans les organismes de sécurité sociale aux fins de s'opposer aux votes des bilans des dits organismes qui ne présenteraient pas un taux d'exécution budgétaire de frais de personnel au moins égal à 99,5 %.








A l'heure où la politique de rémunération de notre Institution s'apparente à de l'assistance salariale, il nous apparaît essentiel que soient dénoncées les dérives en terme d'exécution budgétaire.

Je reste bien sûr à la disposition de la Confédération pour apporter toutes précisions sur ce point et t'assure toi et le Bureau Confédéral de toute l'amitié et la fidélité du Snfocos.

Le Secrétaire Général

Alain POULET

AGENDA

 Réunion Régionale Ile de France	20 janvier 2009
 Instance Nationale de Concertation Maladie	21 janvier 2009
 Section Professionnelle Agents de direction	4 février 2009
 Instance Nationale de Concertation Famille	4 février 2009
 Réunion Régionale Snfocos Midi Pyrénées	5 février 2009
 Bureau National	10 février 2009
 Réunion Régionale Snfocos Aquitaine	11 février 2009

Les personnels des Centres d'Examens de Santé enfin bénéficiaires, comme leurs collègues des caisses, des crédits alloués pour les mesures salariales au titre des excédents de gestion.

En réponse à une intervention du SNFOCOS, le Directeur de la CNAM nous informe par courrier du 6 janvier 2009 (reproduit ci-dessous), de sa décision d'accorder une « rallonge » budgétaire au titre des mesures salariales pour les personnels, comme cela a été mis en œuvre pour les personnels des caisses de l'Assurance Maladie.

Le SNFOCOS insiste sur le fait que l'annonce de ces crédits supplémentaire pour le personnel des CES a été faite fin novembre 2008 et qu'ils ont été versés aux caisses à la mi-décembre 2008. A ces dates, les décisions d'attribution de points de compétence et de promotion pour l'année 2008 étaient déjà effectives.

Ce nouvel apport budgétaire doit donc venir financer des mesures salariales supplémentaires au titre de l'année 2008. Le SNFOCOS veillera à leur mise en œuvre.

Courrier adressé au Secrétaire Général du Snfocos le 6 janvier 2009 par le directeur général de la CNAMTS

Le 6 janvier 2009

Monsieur Le Secrétaire Général,

Par courrier du 29 octobre 2008, vous m'avez fait part de votre inquiétude de voir les Centres d'Examens de Santé exclus du bénéfice de l'attribution par la CNAMTS des excédents de gestion ayant permis la réalisation de mesures salariales pour les personnels de gestion administrative des CPAM.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a été décidé de faire bénéficier les CES des mêmes revalorisations du crédit de personnel que les services de gestion administrative. Les crédits complémentaires dont ils ont été dotés récemment ont inclus ce complément exceptionnel correspondant à 0,75 % de la masse salariale.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric Van ROEKEGHEM
Directeur de la CNAMTS

Avenant modifiant le protocole d'accord du 20 janvier 1978 relatif à la participation des organismes de sécurité sociale aux titres-restaurant

Article premier

Le montant de la participation des organismes de Sécurité Sociale au titre-restaurant est fixé à 5,19 euros.

Article 2

Les dispositions du présent avenant entrent en vigueur au premier jour du mois suivant son agrément.

Fait à Paris, le 30 décembre 2008

29 JANVIER : GREVES ET MANIFESTATIONS

Voilà de nombreux mois que notre organisation dénonce une situation sociale conflictuelle où le gouvernement passe en force sur de nombreux sujets sans aucune concertation ni négociation.

Depuis, les conséquences de la crise économique commencent à se faire durement sentir. Les suppressions d'emplois s'accroissent depuis la rentrée et de nombreux observateurs prévoient une explosion du nombre de demandeurs d'emplois.

Face à cette situation inconnue depuis des décennies, le gouvernement enchaîne les «mesurettes» sans aucun effet positif sur l'économie et surtout sur la situation sociale des salariés français.

Les seuls à bénéficier de somptueux cadeaux se chiffrant en centaines de milliards d'euros sont les banques et les entreprises ; et ceci étant, sans aucun réel contrôle et surtout sans aucun résultat.

Parallèlement, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a dit et redit, au cours de ses multiples interventions, qu'il n'était pas question de revoir sa politique mais au contraire d'accélérer les réformes ou plutôt les contre-réformes.

Pourtant, le fait que de nombreux Français se retrouvent précarisés socialement, perdent leur emploi, ne peuvent plus subvenir à leur besoins essentiels et notamment se nourrir et se soigner décentement, nécessite une pause dans les réformes entreprises et l'instauration d'un réel plan de relance bénéficiant aux plus fragiles.

Devant l'absence de prise en compte de la situation des salariés français, les Confédérations syndicales ont pu (enfin !) se mettre d'accord pour faire du 29 janvier une grande journée d'expression du mécontentement et du ras le bol en appelant à se mobiliser pour participer massivement aux manifestations qui se dérouleront sur l'ensemble du territoire.

Il va de soi que pour Force Ouvrière, le seul moyen de permettre au plus grand nombre de manifester est de se mettre en grève ce jour-là.

Les appels communs se multiplient dans de nombreuses professions et entreprises, afin de faire de cette journée une grande réussite, et surtout de rappeler ainsi au Président de la République qu'une grève cela se voit ; et ceci en réponse à ses railleries de juillet 2008 (il imageait la concrétisation du changement à son initiative par le fait qu'à l'époque, une grève ne se voyait plus !).

LE 29 JANVIER, PUBLIC-PRIVE, TOUS EN GREVE POUR MANIFESTER EN MASSE EN FAVEUR D'AUGMENTATIONS GENERALES DE SALAIRES, DE GARANTIES SUR LE POUVOIR D'ACHAT, DE MAINTIEN DES STATUTS ET DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET DU RENFORCEMENT DU PRINCIPE DE L'EGALITE REPUBLICAINE.

Serge LEGAGNOA

Secrétaire général

Fédération Employés et Cadres FO



Appel des fédérations CGT, CFTC, CFDT, CFE CGC, FO

Mutualité, Sécurité sociale, Pôle emploi, RSI, Missions locales et PAIO...

Les fédérations CGT, CFTC, CFDT, CFE CGC, FO se sont rencontrées le 6 janvier 2009 aux fins d'échanger sur la situation des salariés.

Elles constatent que dans toutes leurs professions, l'année 2008 aura été marquée par des actions unitaires pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail.

L'insuffisance des effectifs, les restructurations, fusions et regroupements sont sources de dégradations des conditions de vie et de travail, d'inquiétudes pour l'avenir, de remise en cause des missions et du service rendu au public.

Les conventions et les droits collectifs acquis depuis des dizaines d'années sont menacés, quelquefois même dénoncés, les licenciements individuels ou économiques se multiplient dans de nombreux secteurs de nos fédérations.

Les Fédérations refusent que la crise économique et financière soit utilisée par les pouvoirs publics et les employeurs pour renforcer encore une politique dévastatrice pour les organismes, associations et institutions et pour leurs salariés.

Le refus des employeurs de répondre aux revendications des salariés en matière de salaires, d'emplois et de conditions de travail est inacceptable.

C'est pourquoi les Fédérations CGT, CFTC, CFDT, CFE CGC, FO appellent les salariés à se mobiliser massivement le 29 janvier 2009, afin de participer à la journée nationale de mobilisation interprofessionnelle et de se joindre aux manifestations organisées dans les régions pour :

- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Le 7 janvier 2009